

2024-2025

PROJET pédagogique

SERVICE JEUNESSE



www.sipalby.fr

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'ALBY**

Le Pôle - 363 allée du Collège
74540 Alby-sur-Chéran

04 50 68 11 99 | info@sipalby.fr

SERVICE JEUNESSE
jeunesse@sipalby.fr

SIPA

syndicat
intercommunal
du Pays d'Alby



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du Service Jeunesse	3
a. Le contexte	3
b. Le projet éducatif	3
c. Informations administratives	4
2. Les objectifs pédagogiques	5
3. Le projet de fonctionnement	7
a. Les modalités de fonctionnement	7
b. Les activités	8
c. L'équipe pédagogique	8
d. La place du jeune	9
e. Horaires et journée type	9

1. PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE

a. Le contexte

Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il a pour mission de mutualiser et d'organiser au niveau local la gestion et le développement de ses équipements culturels et sportifs, l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la vie associative. Le syndicat regroupe les communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Héry-sur-Alby, Gruffy, Saint-Sylvestre. Les communes de Mûres et Cusy ont choisi de conventionner avec le syndicat.

Le syndicat dispose des compétences Petite Enfance, Sport, Culture et Jeunesse.

Il assure la gestion, l'entretien et le développement des services publics de proximité suivants :

- Les équipements sportifs et culturels près du Collège René Long (Le Pôle, Espace culturel et sportif du Pays d'Alby, le gymnase René Long et le plateau sportif extérieur).
- Les services de la crèche multi-accueil « Les bambins du Chéran » et du Relais Petite Enfance,
- Les actions en direction de la jeunesse,
- Le soutien aux associations intercommunales.

Afin de favoriser la coopération entre les communes, le syndicat est habilité à mettre en œuvre tout dispositif de mutualisation entre elles.

Le syndicat est géré par un comité syndical de 25 délégués élus (18 titulaires et 7 suppléants) par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués fixé par la loi. Le comité se réunit environ une fois par mois en séance publique et règle, par ses délibérations, les affaires relevant des compétences du syndicat.

b. Le projet éducatif

Un projet éducatif est écrit pour le Service Jeunesse. Voici ses objectifs principaux :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs de ses loisirs en lui donnant les moyens d'exprimer ses idées et ses envies, et en favorisant son investissement personnel ;
- Être un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Il doit favoriser les relations, les échanges et l'intégration de chaque jeune dans le respect de l'autre et des règles de vie ;
- Encourager les jeunes dans leur statut de citoyen dans une dimension locale dans un premier temps.

c. Informations administratives

Collectivité : Syndicat intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)	
Présidente :	Jocelyne BOCH
Directrice :	Mireille CHAMPLONG
Adresse :	Le Pôle, 363 allée du Collège, 74540 ALBY-SUR-CHERAN
Téléphone :	04 50 68 11 99
Mail	info@sipalby.fr

Coordinatrice Jeunesse	Audrey de GOVE
Mail :	jeunesse@sipalby.fr
Téléphone :	07 56 38 74 83 / 04 50 68 17 71

Animatrice Jeunesse Adjointe pédagogique	Julie MUGNIER
Mail :	animation-jeunesse@sipalby.fr
Téléphone :	07 56 42 63 15

Animatrice Jeunesse	Marion DEMS
Mail :	animateur-jeunes@sipalby.fr
Téléphone :	07 56 42 63 15

Salle animation	04 50 68 29 78
------------------------	----------------

2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MOYENS	ÉVALUATION
<p>Favoriser le respect, la tolérance au sein de la vie en collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Investir les jeunes dans le respect et le fonctionnement du local et du matériel. -Créer, encourager la cohésion au sein du (des) groupe(s) accueilli(s). -Sensibiliser aux différences, à l'acceptation de chacun, à la tolérance. 	<ul style="list-style-type: none"> -Créer et mettre en place un règlement intérieur -Définition des règles d'usage collectifs à définir avec les jeunes -Proposer des temps d'activités collectives permettant la transversalité, le faire ensemble. -Encourager et créer des temps de discussions autour de sujets spécifiques à l'adolescence -Laisser de la documentation accessible à tous, en libre-service 	<ul style="list-style-type: none"> -Le jeune a-t-il eu accès au règlement et le respecte-t-il ? -Le jeune respecte-t-il le matériel (utilisation, rangement) ? -Les jeunes participent-ils à la vie quotidienne (aide à la préparation des activités, du goûter...) ? -Y-a-t-il des temps d'animation collective instauré de manière régulière ? -Y-a-t-il des temps d'échanges sur des sujets spécifiques entre jeunes (et/ou) avec un animateur ?
<p>Favoriser le comportement écocitoyen et citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager les attitudes écoresponsables -Impliquer les jeunes dans la découverte et le respect de l'environnement -Favoriser l'implication des jeunes dans la vie du SIPA mais pas que 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer des initiatives (utiliser des gobelets réutilisables, des gourdes, limitation des déchets, création de meubles ou récupération) -Lancer des défis (repas zéro-déchets) -Proposer des sorties pour découvrir l'environnement qui les entoure à plusieurs niveaux (local, régional) -Permettre aux jeunes d'être intégrés et acteurs dans certaines actions proposées par le SIPA et événements locaux -Créer des commissions jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -Le jeune respecte-t-il l'environnement dans lequel il évolue (déchets à la poubelle, tri...) ? -Implication des jeunes, prise d'initiative -Y-a-t-il des changements dans les habitudes, comportements ? -Les jeunes ont-ils participé à des événements ?

<p>Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter, impliquer les jeunes dans le fonctionnement du service jeunesse -Leur permettre d'exprimer leurs souhaits, besoins -Valoriser la parole et les initiatives des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -Échanger autour de l'aménagement de leur local et du matériel pédagogique mis à leur disposition afin qu'ils se l'approprient. -Les accompagner et les soutenir dans la création de leurs projets -Mettre en place des temps d'échanges pour la réalisation de programmes d'activités, de séjours. -Mettre en place une boîte à idée 	<ul style="list-style-type: none"> -Les jeunes se sont-ils investis dans l'aménagement ? -Les jeunes sont-ils force de proposition ? -Nombre d'activités nouvelles réalisées à l'initiative des jeunes -Combien de jeunes inscrits ? -Quelle est la fréquentation sur les temps périscolaire/ extrascolaire ?
<p>Encourager l'ouverture d'esprit et la curiosité</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la mise en place d'activités nouvelles à caractère culturelles, artistiques, de loisirs -Accompagner les jeunes dans la découverte de nouveaux lieux 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des sorties dans des lieux culturels (exposition, musée, manifestations...) -Permettre la découverte de nouveaux loisirs -Organiser des mini-camps, séjours en dehors du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> -Est-ce que les jeunes ont été amenés à découvrir de nouvelles activités culturelles, artistiques et de loisirs ? -Lesquelles ? -Ont-ils apprécié ces découvertes ?
<p>Créer le partenariat avec les acteurs éducatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Travailler en cohérence avec les acteurs éducatif (parents, collègue) -Créer du lien avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> -Établir des temps de présence au collège sur des temps définis (pause méridienne) -Mettre en place des projets collaboratifs -Proposer des activités parents/jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -A quelle fréquence ont lieu les temps d'intervention au collège ? -Y-a-t-il eu des projets collaboratifs ? -Des actions parents/jeunes ont-elles été mises en place ? -Combien de parents ont participé ?
<p>Soutenir la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps spécifiques dédiés aux parents 	<ul style="list-style-type: none"> -Conférence autour sur des sujets de parentalité -Mettre en place une sortie parents/ados 	<ul style="list-style-type: none"> -Des conférences ont-elles eu lieu ? -Le nombre de participants -Une sortie parents/enfants a-t-elle eu lieu ? -Combien de participants ?

3. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

a. Les modalités de fonctionnement

L'accueil de jeunes du Service Jeunesse 11-17 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

N° d'habilitation : 0740450AP000123-E01

Le service jeunesse est également soutenu par la CAF de la Haute-Savoie, dans le cadre de la Prestation de Services Jeunes.

Pendant les périodes scolaires, l'Espace jeunes est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 12h à 18h.

L'Espace jeunes 11-17 ans est également ouvert en période extrascolaire pendant les vacances : hiver, printemps, été (avec une fermeture au mois d'août) et automne.

Modalités d'accueil :

L'Espace Jeunes est soumis à la législation des accueils collectifs de mineurs.

Limite : 1 animateur pour 12 jeunes. Il n'y a pas de réservations pour l'accueil périscolaire (hors mercredi). L'accès se fait de manière libre avec une capacité d'accueil d'un maximum de 36 jeunes.

La salle :

L'Espace jeune se situe au sous-sol du Pôle et a un accès direct sur l'extérieur. Les jeunes peuvent rentrer soit par le bâtiment, soit par l'entrée extérieure. Des jeux de sociétés, livres, baby-foot, matériel pédagogique sont mis à dispositions des jeunes.

Les activités proposées par l'équipe peuvent se dérouler sur place ou à l'extérieur.

Horaires :

Lors des périodes scolaires, des temps d'accueils et d'activités sont proposées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h. Le mercredi à partir de 12h jusqu'à 18h.

Ouverture les mercredis à partir de midi pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de manger à l'Espace Jeunes (sur autorisation de leurs parents) puis de :

- Rester à l'Espace Jeunes en attendant leur activité extra-scolaire.
- Participer aux animations extérieures.

Pendant les vacances scolaires les jeunes sont accueillis à la journée.

Modalités d'inscriptions :

Les jeunes qui souhaitent participer aux activités de l'espace jeunes doivent obligatoirement :

- Régler la cotisation annuelle de 10 € ou 15 € valable de septembre à août.
- Signer le règlement intérieur.
- Avoir rempli la fiche individuelle de renseignements.
- Fournir la photocopie de son carnet de vaccination.
- Régler la participation financière aux activités s'il y a lieu.

Pour les familles ayant plusieurs enfants concernés par cette inscription, un tarif dégressif sera proposé (7 € pour le deuxième enfant habitant le SIPA et 10 € pour les extérieurs).

Pour participer aux différentes activités, il est nécessaire que le jeune s'inscrive au moins trois jours avant l'activité. Lors d'activités spécifiques (extérieures ou avec intervenant), une participation financière est demandée aux familles.

Lors des vacances, nous privilégierons un temps d'accueil à la journée, afin de créer de la cohésion de groupe. Cependant, les jeunes s'inscriront aux journées qu'ils souhaitent, sans obligation de participer à un nombre de journées minimum.

Modalités de facturations :

Pour les activités payantes, des tarifs seront proposés en fonction du quotient familial. Selon le type d'activités, une partie sera pris en charge par le SIPA, le reste sera à la charge de la famille.

La facturation se fera après la période de vacances.

Transport :

Le SIPA met à disposition deux véhicules 8 et 9 places, il est également possible de faire appel à un transporteur ou une société de location au besoin.

Communication :

Au mois de septembre, un calendrier annuel des dates de parution des programmes d'activités est affiché sur le site internet du SIPA. Le programme est ensuite publié sur le site, les réseaux sociaux et par le biais de PanneauPocket. Un affichage est réalisé à l'Espace Jeunes.

b. Les activités

S'agissant d'une structure d'accueil pour adolescents, le choix des activités proposées repose beaucoup sur l'engagement du public accueilli.

Pour cela, il convient de permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs envies, leurs attentes et de les impliquer dans certaines tâches organisationnelles. Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, culinaires, artistiques, ludiques...).

Pendant les vacances d'été, un séjour peut être organisé pour les jeunes. Avant chaque séjour, une réunion a lieu en présence des familles.

Le Service Jeunesse sera amené à proposer des animations, activités de proximité. Ces temps pourront avoir lieu sur des mercredis, des samedis et des vacances scolaires, et seront mises en place pour répondre aux demandes des jeunes.

c. L'équipe pédagogique

Le rôle de la direction :

- Est garant de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis ;
- Est le garant de la mise en application du projet pédagogique et du projet éducatif ;
- Assure la coordination et l'animation de l'ensemble de son équipe pédagogique ;
- Se charge des relations extérieures (structures extérieures, partenaires, parents...)
- Assure la gestion de son service (financière, administrative, matérielle) ;
- Veille à la bonne formation des animateurs : suivi & validation ;
- Vérifie l'hygiène et la sécurité ;
- Est le médiateur entre l'équipe pédagogique et les jeunes et peut proposer ponctuellement des rencontres jeunes/animateurs si nécessaires ;
- Établi les règles négociables et non négociables pour le bon déroulement des temps d'accueil

- et des séjours ;
- Doit savoir gérer les imprévus ;
- Assure le rôle d'assistant sanitaire.

Le rôle de l'animateur :

- Est responsable des jeunes et a le devoir d'assurer leur sécurité physique et morale. Il doit rester attentif aux âges, aux capacités individuelles de chacun, afin de créer une dynamique dans les activités, ainsi que pour inviter les jeunes à s'investir ;
- Est avec les jeunes, prépare et vérifie la sécurité pour chaque activité ;
- Encadre les activités, anime les jeux et les veillées ;
- Gère la vie quotidienne ;
- Vérifie en tout lieu le règlement pour assurer la sécurité du groupe ;
- Est à l'écoute des jeunes.

L'animateur est un repère pour les jeunes, il se doit d'avoir une conduite exemplaire. Il doit avoir une attitude active pendant les tâches quotidiennes et pendant les activités (c'est l'élément moteur) ce qui motivera, valorisera et intéressera les jeunes.

d. La place du jeune

L'adolescence est une période complexe, pleines de contradictions durant laquelle les jeunes créent leur propre personnalité et une identité qui leur appartiennent. Il y a un fort besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des figures parentales. Ils aspirent à pouvoir faire ce qu'ils veulent, et quand ils le veulent. L'adolescence est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Les jeunes cherchent à se détacher de l'autorité parentale, mais ont besoin d'un cadre structurant, fait de limites et de repères, qu'ils cherchent à trouver ailleurs, ce qui leur permet de se construire.

Le Service Jeunesse 11-17 ans souhaite participer à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de découvrir de nouvelles expériences. Il est complémentaire de l'école et cercle familial, dans son développement. S'inscrire au Service jeunesse, c'est pratiquer des activités de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui encouragent l'intégration des jeunes dans la vie sociale. Par ce biais, les jeunes pourront devenir également acteur, en participant activement à la mise en place d'activités ou de projets qui leur tiennent à cœur.

Le Service Jeunesse accueillera les jeunes à partir de 11 ans de tous milieux sociaux et culturels, aussi bien masculin que féminin.

Pour les jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps, un protocole d'accueil sera établi en concertation avec la famille.

e. Horaires et journée type

Accueil en périscolaire :		Accueil extrascolaire : du lundi au vendredi	
Lundi	15h - 18h	9h - 10h	Accueil échelonné
Mardi	15h - 18h	10h - 12h	Animation/activité
Mercredi	12h - 18h	12h - 12h30	Temps d'activité libre
Jeudi	15h - 18h	12h30 - 13h30	Temps de repas
Vendredi	15h - 18h	13h30 - 14h	Temps d'activité libre
		14h - 17h	Animation/activité
		17h - 18h	Départ échelonné

» Possibilité de décaler les horaires en fonction des activités (soirées, sorties à la journée...).